



# Bac pro Technicien du bâtiment

Organisation et Réalisation du Gros-Œuvre (TBORGO)



BÂTIMENT

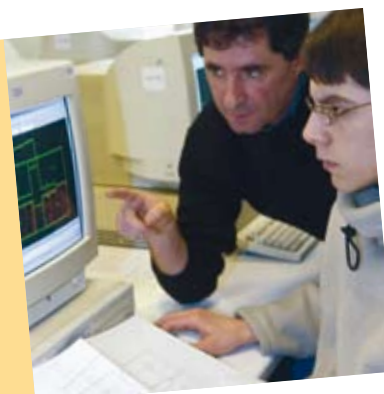
## Le diplôme

L'examen d'Etat se présente en partie sous forme de contrôle en cours de formation sur les trois ans. Le candidat reçoit, en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les trois années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du Bac pro Technicien du bâtiment.

## Les objectifs de la formation

*Rendre le titulaire du Bac pro autonome dans la réalisation et la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.*

*Apporter une connaissance spécialisée dans le domaine du bâtiment en général et en particulier dans le domaine du gros-œuvre.*



## Contact

ifabtp@versailles.cci.fr

## IFABTP

21, rue du Chantier d'Hérubé

78410 Aubergenville

Tél : 01 30 90 54 00

www.ifabtp.fr

## Perspectives professionnelles

Au terme de sa formation, le diplômé aura les compétences d'un futur manager, personne référente du suivi d'un chantier.

## Secteurs d'activité

Le diplômé peut envisager de devenir

- Chef d'équipe
- Chef de chantier

## Déroulement de la formation

La préparation se déroule en 3 ans sur le mode d'alternance école-entreprise :

- 1 semaine à l'institut de formation, soit 60 semaines de formation à l'IFABTP
- 1 semaine en entreprise.

## Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

## Modalités d'inscription

A partir du dossier scolaire, sur tests de positionnement et entretien de motivation.

## Rémunération et contrat de travail

*Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.*

*L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC et des dispositions spécifiques de la FFBTP (40% à 78%\*) et dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et en fonction du niveau de diplôme préparé.*

*Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.*

*\* source Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics*



**Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.**

*Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.*

### Pré-requis

Etre titulaire d'un CAP dans le domaine du bâtiment ou après avoir accompli une classe de troisième générale des collèges.

### Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire - Géographie
- Arts appliqués
- Anglais
- Mathématiques et sciences physiques
- EPS

Enseignement professionnel :

- Analyse technique d'un ouvrage
- Préparation et organisation de travaux
- Mise en œuvre des matériaux de construction.

### Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

Réalisation d'ouvrages complexes en béton armé.

### Poursuite d'études envisageable

- BTS Bâtiment
- BTS Etudes et économie de la construction

Tout sur les écoles  
du groupe CCIV  
[www.ecoles.versailles.cci.fr](http://www.ecoles.versailles.cci.fr)